

## LA FRANCE, LA RELATION TRANSATLANTIQUE ET L'OTAN

- Travail individuel et travail en groupe (≈ 60 mn) -

**Objectif** : comprendre la relation franco-américaine des lendemains de la Seconde Guerre mondiale aux années 60.

**Compétence travaillée**  
° Comprendre des documents :  
- j'extrais, j'exploite et je classe des informations ;  
- je confronte des documents.

**i** L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), née par un traité signé le 4 avril 1949 en pleine guerre froide, met en place une alliance politico-militaire entre des pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Son objectif est de garantir la liberté et la sécurité de ses membres. Sur le plan militaire, l'OTAN dispose d'un commandement intégré qui fixe les stratégies et les met en œuvre. A ce titre, les armées des pays qui en font partie contribuent aux opérations de l'Alliance (ex : des soldats français combattent dans le cadre de missions de l'OTAN en gardant l'uniforme français, l'OTAN n'ayant pas sa propre armée).

### **ÉTAPE N°1 : ANALYSER UN DOCUMENT.** (🕒 20-25 mn)

*Lisez le document 1, puis répondez seul(e) aux questions suivantes.*

a) Justifiez les deux affirmations suivantes qui expliquent la décision du général de Gaulle de retirer la France du commandement intégré de l'OTAN :

- 1) L'utilisation de l'arme nucléaire ne peut être partagée.
- 2) Les alliances, conclues par le passé, sont relatives.

b) Surlignez, dans le document 1, le passage qui montre que le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN ne remet pas en cause les relations du pays avec ses alliés, selon le général de Gaulle.

c) Question facultative : A l'aide de vos connaissances, expliquez la phrase soulignée dans le document 1.

d) Question de synthèse : Le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN est-il une rupture ou une continuité ? Une réponse argumentée est attendue.

#### Document 1

« (...) De toute manière, je répète, après l'avoir souvent dit, que la France entend avoir en propre sa défense nationale. Il est évident qu'un pays, comme est en particulier le nôtre, ne peut pas par le temps qui court, ne pourrait pas, conduire à lui tout seul une grande guerre moderne. Avoir des alliés, cela va de soi pour nous dans la période historique où nous sommes. Mais avoir aussi, pour un grand peuple, la libre disposition de soi-même et de quoi lutter pour la garder, c'est une nécessité formelle, car les alliances n'ont pas de vertus absolues, quels que soient les sentiments qui les fondent. (...)

Nous sommes à l'ère atomique et nous sommes un pays qui peut être détruit à tout instant, à moins que l'agresseur ne soit détourné de l'entreprise par la certitude qu'il subira, lui aussi, des destructions épouvantables. Cela justifie simultanément l'alliance et l'indépendance. Les Américains, nos alliés, nos amis, ont eu longtemps, à eux seuls, un armement nucléaire. Tant qu'ils avaient seuls un tel armement et qu'ils manifestaient la volonté de l'utiliser aussitôt si l'Europe était attaquée – car seule l'Europe pouvait alors être attaquée – les Américains faisaient en sorte que, pour la France, la question d'une invasion ne se posât guère puisque l'attaque était invraisemblable. Il s'agissait alors pour l'Alliance Atlantique, c'est-à-dire pour le commandement américain, de disposer en Europe et en Amérique d'une aviation tactique et stratégique capable de lancer les projectiles atomiques – car, à ce moment-là, seuls les avions pouvaient le faire – et, ainsi, de protéger l'Europe. Il s'agissait aussi de mettre en ligne, en Europe-même, des forces conventionnelles terrestres, navales, aériennes qui pussent assurer le déploiement et la mise en œuvre des moyens atomiques. (...)

Depuis, les Soviétiques ont eu, eux aussi, un armement nucléaire et cet armement est assez puissant pour mettre en question la vie même de l'Amérique. (...) Alors la défense immédiate, et on peut dire privilégiée, de l'Europe et le concours militaire de l'Europe, qui étaient naguère les données fondamentales de leur stratégie, passent, par la force des choses, au second plan. On vient de le voir tout justement dans l'affaire de Cuba. (...)

Ainsi, les principes et les réalités s'accordent pour conduire la France à se doter d'une force atomique qui lui soit propre. Cela n'exclut pas du tout, bien entendu, que soit combinée l'action de cette force avec celle des forces analogues de ses alliés. (...)

Il est parfaitement vrai que la quantité des moyens nucléaires dont nous pourrions nous doter n'équivaudra pas, de loin, à la masse des deux géants d'aujourd'hui. (...)

Du reste, la force atomique a ceci qui lui est propre qu'elle a une efficacité certaine, et dans une mesure effrayante, même si elle n'approche pas du maximum imaginable. En 1945, deux bombes, alors élémentaires, ont amené à capituler le Japon qui ne pouvait pas répondre. (...)

Verser nos moyens dans une force multilatérale sous commandement étranger, ce serait contrevenir à ce principe de notre défense et de notre politique. Il est vrai que nous pourrions garder nous aussi, théoriquement, la faculté de reprendre entre nos mains, dans une hypothèse suprême, nos éléments incorporés à la force multilatérale. Mais comment le ferions-nous pratiquement, dans les instants inouïs de l'apocalypse atomique ? Et puis, cette force multilatérale comporte forcément un enchevêtrement de liaisons, de transmissions, d'interférences à l'intérieur d'elle-même et un enveloppement de sujétions extérieures tels que, si on lui arrachait soudain une partie intégrante d'elle-même, on risquerait fort de la paralyser juste au moment où, elle devrait agir.

Au total, nous nous en tenons à la décision que nous avons arrêtée : construire et le cas échéant, employer nous-mêmes notre force atomique. Cela sans refuser bien sûr la coopération, qu'elle soit technique ou qu'elle soit stratégique, si celle-ci est, d'autre part, souhaitée par nos alliés. (...) »

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Tome 4 « Pour l'effort. 1962-1965 », Conférence de presse à l'Élysée le 14 janvier 1963, Paris, Plon, 1970, pp 61-79.

## **ÉTAPE N°2 : METTRE EN RELATION UN DOCUMENT AVEC SES CONNAISSANCES ET/OU D'AUTRES DOCUMENTS.** (🕒 25-30 mn)

*Vous pouvez réaliser l'étape n°2 seul(e), en binôme ou en trio. Si vous choisissez de travailler en équipe, veillez à bien vous répartir le travail sur documents et gérer le temps pour mettre en commun vos idées, avant de réaliser ensemble la question de synthèse.*

e) D'après les documents 2 et 3, quelles sont les critiques adressées à la France à la suite de la décision du général de Gaulle de retirer la France du commandement intégré de l'OTAN ?

f) Selon vous, cette (ces) critique(s) est (sont)-elle(s) fondée(s) ? Avant de répondre à cette question, préparez une liste d'arguments en complétant le tableau ci-dessous que vous recopierez préalablement. Pour cela, vous pouvez vous débrouiller seul(e) ou vous aider de l'ensemble des documents.

Arguments en faveur du retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN (les « pour ») :	Arguments en faveur du maintien de la France du commandement intégré de l'OTAN (les « contre ») :

g) Question facultative : Comment le général de Gaulle conçoit-il la souveraineté ? Et le président américain Johnson ?

h) Question de synthèse : Caractérissez la relation franco-américaine des lendemains de la Seconde Guerre mondiale aux années 60.

## Document 2

« (...) [Nos voisins européens] ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux, il n'y a d'avenir de puissance pour aucun de nous pris séparément. Ou nous conjuguons nos moyens, ou nous condamnons nos espérances. Le coup que vient de porter le général de Gaulle, par sa décision unilatérale, n'est pas tant un « coup au cœur de l'Alliance atlantique », comme vient de lui répondre le président Johnson, qu'un coup, hélas ! au cœur de l'Europe. La manière la plus certaine de disloquer l'Europe est de contraindre en permanence nos partenaires, par des faits accomplis, à des choix brutaux entre la France et les Etats-Unis : leur choix est fait. (...)

[Le général de Gaulle] choisit, par principe, la méthode unilatérale et nationaliste. Il nie qu'il y ait un intérêt commun européen supérieur à l'intérêt particulier de chaque nation. Il n'admet pas qu'une organisation - économique, militaire, politique - supranationale quelconque puisse être de l'intérêt de la France. L'intérêt français est, et demeurera, national. Là est le fond du problème. Non pas entre la France et l'Amérique, où rien de fondamental ne sera modifié. Les rapports Paris-Washington sont appelés, par la nature des choses, à demeurer des rapports de puissance à puissance. Mais doit-il en être de même en Europe ? Les gouvernements de Paris, Bonn, Rome, Londres peuvent-ils envisager, face à la colossale puissance américaine, un avenir en ordre dispersé ? Le général de Gaulle, en agissant comme il le fait, vis-à-vis de nos associés européens, prépare-t-il la véritable indépendance de la France, ou la vassalisation de chaque morceau d'Europe qu'il prétend vouloir empêcher ? La réponse est trop claire. Notre actuel Président est l'homme d'un autre âge, celui où la sécurité nationale se défendait à chaud avec des mitrailleuses et pas encore à froid avec des ordinateurs. Son intelligence, supérieure, se meut malheureusement dans un univers révolu. Et chaque fois qu'il croit atteindre l'Amérique dans ses intérêts, (...), c'est une chance européenne de la France qu'il rogne. »

Jean-Jacques Servan-Schreiber, directeur du journal *L'Express*, « Otan : drame avec qui ? », *L'Express*, 14 mars 1966.

## Document 3

« Cher Monsieur le président,

Le 7 mars vous m'avez écrit pour m'informer de l'action générale que votre gouvernement se propose de suivre concernant le traité de l'Atlantique nord (...). (...)

Comme vous l'avez dit, les conditions ont changé depuis 1949. Elles ont beaucoup changé en mieux, à cause surtout, à mon avis, de nos efforts combinés dans le traité. Mais si notre effort collectif flanche et émousse la détermination commune qu'il reflète, le fondement de la stabilité actuelle sera miné.

Dans votre lettre, vous réaffirmez le ferme engagement de la France de combattre aux côtés de ses alliés si un membre de l'OTAN subit une agression non provoquée. Je respecte cet engagement, mais nous estimons que quelque chose de plus est nécessaire pour réaliser une dissuasion efficace et pour maintenir la paix dans la zone nord-atlantique.

Votre point de vue selon lequel la présence de forces militaires alliées sur le sol français porte atteinte à la souveraineté française me laisse perplexe. Ces forces s'y trouvent à l'invitation de la France selon un plan commun pour aider à assurer la sécurité de la France et de ses alliés. J'ai toujours considéré leur présence comme une manière sage et prévoyante d'exercer la souveraineté française. (...)

Je ne considère pas qu'une telle participation et une telle coopération portent préjudice à notre propre souveraineté ou à celle d'un quelconque de nos alliés. A mon avis, elles reflètent l'exercice de la souveraineté conformément aux plus hautes traditions des intérêts personnels raisonnables. Le Traité de l'Atlantique Nord engage ses signataires à aider tout membre objet d'une attaque armée dans les zones intéressées. (...)

Nous n'avons pas l'intention d'ignorer l'évolution de ces vingt dernières années. Il nous est en vérité difficile de croire que la France, qui a apporté une contribution unique à la sécurité et au développement de l'Occident, restera longtemps à l'écart des affaires communes et des responsabilités de l'Atlantique. En tant que notre vieille amie et alliée, la France aura sa place réservée le jour où elle décidera d'assumer à nouveau son rôle dirigeant. (...) »

Lyndon B. Johnson, *Lettre au général de Gaulle*, 22 mars 1966.

#### Document 4

« La présence militaire américaine en France de 1951 à 1967 reste limitée. (...) Au début de 1954, le nombre total d'Américains, civils et militaires, installés en France est d'environ 56 000 personnes, soit 0,1 % de la population totale de la France, 2,8 % des étrangers vivant en France et 15 % des troupes américaines installées en Europe. (...) Néanmoins, plusieurs départements français connaissent une certaine affluence américaine : la Charente-Maritime, l'Indre, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et le Loiret regroupent de nombreuses et importantes installations militaires. (...) Ici, la présence militaire américaine est bien perceptible et son originalité essentielle réside dans la présence des familles des soldats. (...)

Mais le « rêve américain » ne surgit pas que des barbelés qui protègent les bases, il est nourri aussi par ces installations extérieures que sont les hôpitaux militaires, les écoles ou les villages américains. (...) Ces lotissements sont construits à partir de 1953 par des entreprises françaises puis loués à leurs destinataires. Ils doivent répondre à un cahier des charges très exigeant, imposant en France les normes d'outre-Atlantique (...). Toutes ces spécifications, contenues dans un document officiel, font apparaître quelques-uns des traits de l'*American way of life* : volonté de limiter la durée des migrations pendulaires domicile-base, souci de procurer un cadre de vie agréable, fonctionnel et spacieux, exigence d'une hygiène méticuleuse, autant de préoccupations qui sont loin d'être répandues parmi une population française souvent mal logée, encore à cette époque. (...)

Avec la présence des militaires et surtout des civils américains, c'est une autre civilisation qui est importée soudainement en France. Cet *American way of life* transplanté en si peu de temps sur le Vieux continent se remarque en premier lieu par un signe ostentatoire : l'automobile. Les Américains s'identifient, pour les Français, à ces grosses cylindrées, les « Cadillac », « Buick » ou « Chevrolet » qui sillonnent les rues étroites des villes de province (...)

La présence des États-Unis en France se manifeste également par l'apparition d'une société de consommation qui fait une arrivée spectaculaire dans un pays où le petit commerce ne s'est pas encore converti aux techniques de la grande distribution. Les coopératives américaines (...) offrent aux consommateurs américains tous les trésors de la technologie dernier cri, payables comptant ou à crédit, du réfrigérateur au Polaroid. (...)

Dans les années cinquante et soixante, la France subit l'influence du modèle américain : les films, les reportages, les magazines et les journaux, la radio puis la télévision véhiculent une certaine image des États-Unis qui déteint, peu à peu, sur les Français. (...)

Ainsi on peut légitimement considérer que la présence militaire américaine en France a participé au processus d'américanisation de la société française en permettant aux Français de voir vivre, se manifester sous leurs yeux, une civilisation qui devrait par la suite, constituer un modèle. »

Olivier Pottier, « La présence américaine en France, 1951-1967 », dans Frédéric Bozo, Pierre Mélandri, Maurice Vaïsse (dir), *La France et l'OTAN*, Paris, André Versaille, 2012.